

Le coin de la halakha :

Dans quelle condition peut-on manger avant le début du jeûne du 10 Tevet

(Cette année, mardi 5 Janvier 2009 avant 7h00, à Paris) ?

Avant d'aller se coucher, on exprimera verbalement l'intention de débiter le jeûne le lendemain matin et non pas au moment de dormir.

On pourra ainsi se lever avant le début du jeûne (avant 7h00 en 2009, à Paris) et prendre ainsi un bon petit déjeuner.

Si votre petit déjeuner se compose de pain, on se devra de réciter *motsi* avant 6h30(1/2 h avant le début du jeûne)

Sortie du jeûne : 17h54

Bon jeûne et bon courage !

même s'il s'agit du jeûne le plus court !